

Communiqué phytosanitaire



n° 21 du 21 juin 2023

SOMMAIRE

Arboriculture

- Feu bactérien
- · Contrôle phytosanitaire d'été sur pommier
- Puceron lanigère
- · Carpocapse des prunes
- Drosophila suzukii

Viticulture

- Météo
- Phénologie
- Mildiou
- Oïdium
- Formation : Energie et durabilité en cave

ARBORICULTURE

FEU BACTÉRIEN

Le canton est classé en zone à faible prévalence depuis 2022. L'objectif poursuivi demeure le maintien d'une présence aussi faible que possible de cette maladie grave. Des mesures de lutte contraignantes sont par conséquent maintenues : obligation de surveillance, de signalement et de lutte, qui s'applique à **tous les propriétaires de plantes hôtes** du feu bactérien (pommier, poirier, cognassier, aubépine, cotonéaster, néflier, buisson ardent, cognassier ou pommier du Japon, néflier du Japon, alisier, sorbier, amélanchier). Des cas de feu bactérien ont été détectés sur les communes de Vétroz, Sion et Sierre. Les plantes hôtes de cette maladie **doivent être contrôlées**. En cas de suspicion dans des jardins familiaux, ne pas toucher et contacter l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères au 027 606 76 20 ou envoyer une photo à sca-oca@admin.vs.ch. Plus d'informations sous www.feubacterien.ch.

Pour limiter la dissémination, les parcelles touchées doivent être contrôlées régulièrement (1 à 2 fois par semaine) et obligatoirement avant chaque intervention, notamment les éclaircissages manuels et les arrosages par aspersion. Les symptômes doivent être enlevés le plus rapidement possible, mis dans des sacs en plastique et éliminés par incinération. Au moins 40 à 50 cm de bois sain doivent être supprimés en plus des symptômes visibles, selon <u>la fiche technique n° 738</u> d'Agroscope.

CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE D'ÉTÉ SUR POMMIERS

En raison de feu bactérien trouvé dans plusieurs parcelles sur les communes de Sion, Sierre et Vétroz, les contrôles ne pourront malheureusement pas être effectués en groupes cette année. Par contre, nous vous invitons à effectuer un contrôle individuel dans vos parcelles de pommiers et à nous transmettre les résultats. Un aperçu de la situation actuelle sera ensuite communiqué dans l'un des prochains communiqués phytosanitaires. De plus amples informations seront envoyées aux producteurs par courriel ces prochains jours.

PUCERON LANIGÈRE

La régulation naturelle par les forficules et les guêpes parasitoïdes s'est intensifiée à partir de fin mai/début juin. Si nécessaire, une application de Pirimicarb peut être effectuée (traitement jusqu'à la base du tronc à litrage élevé). Seuil de tolérance : 10-12 % de pousses annuelles infestées.



CARPOCAPSE DES PRUNES

Selon SOPRA, l'éclosion des larves de la 2e génération a débuté. Si nécessaire, un traitement avec un larvicide peut être effectué. Seuil de tolérance : 1-3 % de pontes ou attaques sur fruits. Pour les produits homologués contre ce ravageur, veuillez consulter le communiqué n° 20. Attention à respecter le délai d'attente selon vos variétés.

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans le réseau de pièges sont en légère augmentation, mais restent faibles (18 individus pour 6 pièges). Cependant, les premières pontes ont été observées sur fruits : en moyenne 7 % des 150 cerises contrôlées présentaient des pontes de D. suzukii (4 à 12 % de fruits attaqués). Restez vigilants et mettez en place les mesures d'hygiène lors de la récolte (voir communiqué n° 18).

VITICULTURE

MÉTÉO

La semaine dernière les précipitations se sont faites rares avec quelques averses localisées selon les secteurs. Le temps était généralement sec avec des températures moyennes journalières supérieures à la moyenne des dix dernières années.

Un changement de régime météorologique s'est mis en place depuis le début de cette semaine avec une arrivée d'air plus humide et plus instable, favorable au développement d'orages. Des averses importantes sont prévues pour la fin de la semaine.

PHÉNOLOGIE

La floraison (stade BBCH 61-69) s'est déroulée très rapidement avec toutefois un retard d'environ 10 jours par rapport au millésime 2022. Les températures moyennes journalières élevées des derniers jours ont cependant rattrapé quelque peu ce retard. Les stades BBCH 73 (développement des baies) à 75 (petit pois) pour les secteurs les plus avancés se généralisent dans le vignoble.

Actuellement, le développement phénologique de la vigne présente une petite semaine de retard sur 2022 et se trouve dans la moyenne des dix dernières années.

MILDIOU

Les conditions sèches de la semaine passée couplées à la bonne protection phytosanitaire du vignoble ont limité l'apparition de nouvelles taches d'huile ou de sporulations.

Les averses annoncées cette semaine pourraient provoquer de nouvelles infections primaires ou des sporulations sur des taches d'huile qui ne seraient pas encore desséchées. Le risque à ce stade est le développement de rot gris sur les jeunes baies et de rot brun un peu plus tard dans la saison (à partir de la fermeture de la grappe). Actuellement une dose de 200 à 250 g/ha de cuivre métal est à préconiser.

OÏDIUM

Des symptômes d'oïdium sont actuellement identifiés en rive gauche et en rive droite sur des cépages pas particulièrement sensibles. Les organes les plus souvent touchés sont les nouvelles feuilles, mais des observations sur rameaux et grappes sont également faites.

Les conditions météorologiques orageuses qui nous attendent sont particulièrement favorables au développement de l'oïdium, qui apprécie les alternances de périodes sèches et humides.

En cas d'attaque déclarée (symptômes d'oïdium sur grappes), un poudrage au soufre (maximum 25 kg/ha) peut être envisagé. Attention à ne pas effectuer ce traitement à plus de 30°C pour éviter des brûlures. Conditions optimales : 25°C à 28°C, bonne luminosité, absence d'orage en fin de journée. Si les conditions ne sont pas remplies ou si vous ne disposez pas d'une poudreuse, privilégiez un traitement



Symptômes d'oïdium sur feuille et sur grappe

au soufre mouillable à 6.4 kg/ha en application face par face. Il est également possible de travailler avec du bicarbonate de potassium combiné à du soufre mouillable. Attention toutefois à ne pas associer ces matières actives avec plus de 300 g/ha de cuivre métal.

Pour les parcelles qui ne présentent pas de symptômes sur grappe, une dose de soufre de 4.8 à 6.4 kg/ha est à préconiser en privilégiant les applications en face par face.

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS

Le renouvellement doit se faire en fonction de :

- 1. Durée d'efficacité du produit : 8-10 jours pour les produits de contact et 10-12 jours pour les produits pénétrants et systémiques
- 2. Croissance : après 20-25 cm de pousse ou 3 nouvelles feuilles
- 3. Pluies : après 15-20 mm un produit de contact est lessivé

La croissance de la vigne est importante et les nouvelles baies formées grandissent rapidement jusqu'à la fermeture de la grappe. Ces nouvelles surfaces nécessitent une protection sans faille pour éviter des infections sur baies. Le renouvellement une fois par semaine pour les traitements avec des produits de contact et tous les 10 jours pour les programmes avec produits pénétrants ou systémiques est une cadence raisonnable à respecter actuellement.

La réussite du traitement dépend fortement de la qualité d'application sur la face inférieure des feuilles et sur les grappes. Il est de ce fait recommandé de compléter les traitements effectués par des hélicoptères ou par des drones avec une application au sol.

Nous rappelons que pour une protection phytosanitaire efficace, les traitements doivent être faits avant les pluies. Toutefois, le renouvellement de produits de contact en cas de lessivage suite à des précipitations de 15 à 20 mm est à prévoir dans les 1 à 2 jours après les pluies (ou le cumul des pluies). Attendre pour positionner le traitement avant les prochaines pluies présente un risque au vu des conditions météorologiques incertaines. Les conditions humides qui suivent une pluie sont également favorables au développement de l'oïdium. Une couverture anti-oïdium doit être remise en place.

FORMATION: ENERGIE ET DURABILITÉ EN CAVE

Le jeudi 6 juillet 2023 à Agroscope-Changins se déroulera un cours qui vise à aborder les thèmes de la politique énergétique et des mesures d'efficacité énergétique, du plan climat, des énergies renouvelables, de la valorisation des déchets aux perspectives énergétiques 2050+, en passant par les systèmes de production d'énergie durables en cave.

Les aspects financiers seront également discutés au travers des programmes de subventions énergétiques (programme Effivini). Finalement, la rénovation de la cave d'Agroscope-Changins servira d'étude de cas pratique. Le délai d'inscription à ce cours est le jeudi 22 juin. Pour plus d'informations, consultez le site internet d'Agridea.

CONTRIBUTION AU SYSTÈME DE PRODUCTION (CSP): NON RECOURS AUX INSECTICIDES, ACARICIDES ET FONGICIDES APRÈS LA FLORAISON

Pour les vignerons qui ont inscrits des parcelles à la CSP « Non recours aux insecticides, acaricides et fongicides après la floraison », l'application de produits phytosanitaires est dès à présent limitée aux produits admis en viticulture biologique.

Service cantonal de l'agriculture